

RCS : NIORT  
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00165  
Numéro SIREN : 382 439 776  
Nom ou dénomination : 2 SEVRIENNE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 2826

**2 SEVRIENNE SERVICE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 460 265 euros**  
**Siège social : ZAE les Grands Ravards, 79410 SAINT GELAIS**  
**382 439 776 RCS NIORT**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021**

L'an 2021, le 25 juin,  
A 9 heures.

Les associés de la société 2 SEVRIENNE SERVICE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZAE les Grands Ravards 79410 Saint Gelais, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou leur mandataire.

L'Assemblée est présidée par Franck CITAREL, en sa qualité de Président de la société GROUPE TPM, elle-même Présidente de la Société.

La société OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1598 actions sur les 1598 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS  
FC

DS  
FC

## **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Eric FICHET de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur **Florian CITAREL**

Né à Quimper le 18 octobre 1990, de nationalité française  
Demeurant 21, Rue Marie-Rose Le Bloc'h, 29000 QUIMPER

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Florian CITAREL disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux statuts, Monsieur Florian CITAREL aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

## **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***


\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.


---

**Groupe TPM**  
**Rep. par M. Franck Citarel**  
**Présidente**

DocuSigned by:  
  
4BFB0ABF2D97404...

---

**M. Florian Citarel**  
**Directeur Général**  
**« bon pour acceptation de fonctions »**

DocuSigned by:  
  
7283A3078C73494...